

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

Extrait certifié conforme de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Augustin-de-Desmaures, tenue le 8 juin 2021 à 19 h 30 à la salle du conseil de Saint-Augustin-de-Desmaures, 200, route de Fossambault.

2021-235

DIRECTION GÉNÉRALE — TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN MASSIF D'HYDRO-QUÉBEC — CONFIGURATION DU MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE SUR LA ROUTE TESSIER — APPROBATION D'UN PROCESSUS DE CONSULTATION DES CITOYENS

CONSIDÉRANT la résolution 2020-392 adoptée par le conseil municipal le 22 septembre 2020, qui autorise Hydro-Québec à implanter à ses frais un trottoir sur la route Tessier dans le cadre de la réalisation de travaux liés à l'implantation d'un massif de béton;

CONSIDÉRANT que la résolution 2020-392 précise que le marquage de la chaussée sur la route Tessier doit être réalisé par Hydro-Québec selon une configuration à être confirmée ultérieurement;

CONSIDÉRANT la résolution 2021-211 adoptée par le conseil municipal le 18 mai 2021 qui autorise le début des travaux de construction d'une ligne de distribution souterraine par Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT qu'aux fins de prendre une décision sur la configuration du marquage de la chaussée de la route Tessier, le conseil municipal souhaite consulter tous les citoyens de la Ville quant aux deux options proposées;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

DE mandater les services administratifs de la Ville afin de lancer un processus de consultation de tous les citoyens de la Ville en respectant les balises suivantes :

- le processus de consultation devra être en ligne en utilisant les outils électroniques permettant de visualiser les options de configurations du marquage de la chaussée de la route Tessier et de transmettre par voie électronique les informations requises quant à leur identité et choix quant aux deux options proposées;
- la présentation visuelle des deux options de configuration du marquage de la chaussée proposée, soit :
 1. sans stationnement : bandes cyclables unidirectionnelles de part et d'autre de la chaussée, sans possibilité de stationnement;
 2. avec stationnement : bandes cyclables unidirectionnelles de part et d'autre de la chaussée et avec possibilité de stationnement de durée limitée du côté est. Une réglementation limitant la durée du stationnement sera requise, le cas échéant;
- que le processus soit lancé dès que les différents outils seront prêts et qu'il soit maintenu ouvert pendant un minimum de 15 jours de calendrier;

DE mandater le Comité pour la circulation et la sécurité routière afin qu'une recommandation soit acheminée au conseil considérant les deux options de configuration du marquage de la route Tessier.

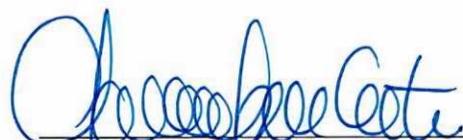
Ont voté pour : MM. Sylvain Juneau, Jean Simard,
Yannick LeBrasseur, Raynald Brulotte, Jonathan Palmaerts

A voté contre : Mme Annie Godbout

Adoptée à la majorité, le président vote



Sylvain Juneau, maire



Marie-Josée Couture, greffière